

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Sainte-Foy-lès-Lyon (69110)

Réponses de Yvette Lathuilière, au nom de la liste « Saint Foy Avenir - Citoyenneté, Ecologie, Solidarité »

— le 13/02/2020 à 07:55 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Le comité vélo pourra être intégré au sein d'une commission modes doux/cadre de vie de la ville et doit être le lieu d'un dialogue entre les associations, l'équipe municipale et les services voirie.

Un conseiller municipal sera délégué sur ce

te mission en collaboration avec un adjoint délégué au cadre de vie et déplacements.

Leur travail s'appuiera sur des concertations régulières (rythme à définir en début de mandat) avec les associations de la commune et les services municipaux et en lien avec la métropole de Lyon.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°2 : je m'engage

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : commerces, établissements scolaires, équipements sportifs et culturels, parcs publics.

Il s'agit :

1) d'assurer une continuité de voies cyclables en particulier sur des axes fréquentés, notamment : rue Chatelain, avenues du 11 Novembre et Jarrosson, avenue Foch, boulevard des Provinces, rue de Chavril, avenue De Gaulle, chemin des Fonts, chemin de Montraÿ. La création de voies réservées pour les vélos peut nécessiter la suppression de places de stationnement automobile, compétence de la ville de Sainte-Foy-lès-Lyon.

2) d'aménager une voie verte praticable en vélo dans le secteur du Plan du Loup (hôpital/stade/collège)

3) d'aménager les principaux carrefours "points noirs" identifiés par les répondants au Baromètre des Villes cyclables 2019 pour protéger correctement les cyclistes lors de leur traversée : Chatelain/chemin des Fonts, Baron du Marais/Croix-Pivort, Valioud/Foch, Foch/Ricard (entrée parc Bourrat)

4) de faire connaître ces itinéraires grâce à des panneaux de direction bien visibles à chaque carrefour.

Nous souhaitons réaliser dès le début du mandat un audit du plan de déplacement intégrant des perspectives de développement des modes actifs sur l'ensemble du territoire communal par un bureau d'étude spécialisé. Ce travail devrait garantir une cohérence de l'ensemble du plan adapté aux besoins des fidiens préalable aux futures concertations citoyennes.

Action n°3 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines permettant de rejoindre facilement, depuis Sainte-Foy : Francheville par le chemin des Razes et la rue du commandant Charcot, La Mulatière par le chemin de la Croix-Pivort, Lyon par la rue Clemenceau, l'avenue Valioud et le chemin de Fontanières, ainsi qu'Oullins avec l'avenue de l'aqueduc de Beaunant.

Ces itinéraires doivent être bien indiqués et eux-mêmes connectés à un réseau express vélo métropolitain. La spécificité de Sainte-Foy est la contrainte des dénivelées entre notre colline et le reste de l'agglomération. La réalisation d'aménagements pour protéger les cyclistes est indispensable en particulier dans le sens de la montée et aussi dans le sens de la descente dans certaines situations. Des études méritent d'être réalisées pour permettre aux cyclistes ne disposant pas de vélos à assistance électrique de remonter en utilisant des transports en commun existants ou projetés (bus, funiculaire, métro, transport par câble).

Notre plan vélo communal devra a minima faciliter les connexions avec les communes limitrophes, ce critère fera partie du cahier des charges de l'audit.

Faciliter l'intermodalité -vélo + transport autre- sur la base des possibilités actuelles (funiculaire, autopartage et covoiturage) et futures (télécabine, porte vélo sur bus, etc...). Toutes solutions qui devront être portées par le conseil de la métropole. Le projet citoyen de télécabine est vivement soutenu par Sainte Foy Avenir.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°4 : je m'engage

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Modifier le plan de circulation des rues du centre-bourg, à l'intérieur de l'avenue Foch, du boulevard Baron du Marais et du chemin de Montray, afin d'éviter le transit des automobiles dans ces rues étroites, et ainsi apaiser la circulation au bénéfice des cyclistes et des piétons (une solution détaillée réfléchie par des adhérents de La Ville à Vélo est disponible). *Plus généralement, repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées, avec pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.*

Ce plan vélo ne saurait s'envisager sans la révision du plan de circulation global, comme indiqué plus haut, et concourir à une nette amélioration du cadre de vie à Ste Foy que nous appelons de nos vœux: amélioration de la qualité de l'air et par conséquent de la santé des plus jeunes et des plus fragiles.

Action n°5 : je m'engage

Mettre en place une Zone à Faibles Émissions ambitieuse en intégrant le territoire de Sainte-Foy-lès-Lyon à la ZFE déjà mise en place (qui inclut Lyon 5).

L'activation de la ZFE ne doit pas avoir pour conséquence une augmentation du trafic automobile de transit qui nuirait à l'apaisement de la circulation dans Sainte-Foy.

Particulièrement soucieuse de la qualité de l'air notre équipe soutiendra au niveau métropolitain l'activation d'une ZFE plus ambitieuse: le plan actuel de la métropole ne concerne que les véhicules utilitaires professionnels. Il faudra dans un avenir proche que ce plan prenne en compte également les véhicules les plus polluants des particuliers.

Action n°6 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Outre l'extension des zones à 30 km/h dans les zones denses et sensibles (écoles, commerces, loisirs, ...) notre plan de développement des mobilités actives devrait mécaniquement, par le partage de la voirie, conduire à réduire la largeur de la chaussée, condition éprouvée de réduction de la vitesse.

D'autres villes se sont déjà engagées dans cette généralisation du 30km/h, telle notre voisine Oullins.

Action n°7 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

La mise en place récente de cédez-le-passage cycliste aux feux va dans le bon sens. Le sas vélo (permettant au cycliste de se positionner, mieux visible, devant les autres véhicules arrêtés au feu, pour gérer la traversée du carrefour en sécurité) est indispensable pour les compléter.

Par ailleurs, la configuration de la voirie impose parfois des détours coûteux aux cyclistes, d'autant plus avec les contraintes du relief. Or de nombreux sens uniques existent, notamment en zones 30, et selon la loi doivent être en double-sens cyclable. Le passage généralisé des sens uniques en double-sens cyclables doit donc être réalisé.

Toutes les mesures qui favorisent la sécurité des cyclistes et utilisateurs de modes doux nous semblent indispensables à mettre en oeuvre.

Action n°8 : je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes. La circulation des véhicules motorisés doit être interdite pendant 30 minutes le matin et le soir dans la rue du Neyrard, classée en zone de rencontre mais qui voit de nombreux véhicules l'emprunter aux heures où justement la circulation des piétons et des cyclistes est la plus forte.

Pour favoriser une évolution progressive des comportements et limiter la pollution à proximité des écoles aux heures de pointe nous soutiendrons ce type de mesures avec les riverains.

Action n°9 : je m'engage

Mener une réflexion sur la place du stationnement dans chaque pôle attractif de la ville, notamment : Chavril/Saint-Luc, le Bourg, Chatelain/11-novembre, la Gravière.

L'audit préalable devrait nous permettre d'examiner les cheminement les plus favorables au maintien et au développement de nos pôles d'attractivité sur la commune (commerces, parcs, espaces de loisirs, ...). Faciliter le choix d'alternatives aux déplacements en voitures individuelles pour les trajets de proximité (<3km notamment) devrait permettre de repenser le besoin en terme de places de stationnement.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°10 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Leurs emplacements doivent être réfléchis pour être effectivement utiles aux cyclistes et généralisés également au niveau des équipements sportifs et culturels.

Nous participerons aux commandes groupées de la métropole pour installer tous les arceaux normatifs nécessaires.

Action n°11 : je ne m'engage pas

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité. Une étude devra être menée pour identifier les besoins dans certains quartiers dans lesquels les habitants ou les entreprises ne disposeraient pas de locaux pour stationner les vélos à l'abri et en sécurité.

Ces dispositifs sont pertinents dans un tissu urbain dense et ancien comme celui du Bourg par exemple.

La mairie peut s'engager sur ce type de dispositif uniquement sur ses espaces communaux, type écoles, mairie, parcs, etc... Voir question 12.

Quant aux entreprises ou aux propriétés privées, la mairie peut accompagner la réflexion.

Action n°12 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Ces locaux pour mettre à l'abri les vélos des personnels comme des usagers doivent être généralisés dans l'ensemble des établissements. Le programme Alvéole permet de financer ces équipements.

Action n°13 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Cette mesure permet de sécuriser les passages piétons en augmentant leur visibilité de la part des véhicules, tout en dégagant des espaces pour installer des arceaux vélo à proximité des équipements publics et des commerces.

Action n°14 : je m'engage

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

L'aide proposée par la municipalité en 2019 mérite d'être reconduite en incitant notamment les familles modestes et les entrepreneurs à s'en emparer, en augmentant son montant tout en cherchant à éviter l'effet d'aubaine. Par exemple, d'autres territoires proposent des primes de 500 euros (Paris, Corse,...).

Nous soutenons ce type de mesures, nous pourrions envisager une concertation pour déterminer le niveau d'aide adapté aux différentes situations (étudiants, retraités, actifs, entrepreneurs).

Action n°15 : je m'engage

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Probablement à développer avec la métropole.

Promouvoir une culture vélo

Action n°16 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

En collaboration avec le programme Alvéole.

Action n°17 : je m'engage

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Action n°18 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Et pas seulement pendant la campagne municipale!

Action n°19 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Pour la police municipale notamment il faudra réfléchir à des solutions plus écologiques que les véhicules motorisés actuels.

Action n°20 : je m'engage

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°21 : je m'engage

Créer une "journée sans voiture". Elle doit permettre aux Fidésiens de découvrir les autres possibilités de se déplacer au quotidien. L'objectif du Plan Vélo proposé par les associations est de convertir au vélo la moitié des trajets de proximité effectués à l'heure actuelle en voiture.

Plus généralement, l'action publique devra chercher à offrir aux Fidésiennes et Fidésiens une alternative sûre à l'usage de la voiture pour les déplacements quotidiens, pas seulement pour les trajets domicile-travail, et incluant les personnes âgées et les enfants. Les objectifs étant de rendre la ville plus agréable (moins de bruit, moins de pollution, amélioration du sentiment de sécurité dans les rues), de favoriser la santé des habitants et d'économiser l'argent public et privé (diminution des coûts d'entretien de la voirie, réduction du nombre de voitures par foyer donc diminution du nombre de véhicules stationnés sur l'espace public).

C'est à notre sens une action indispensable à haute portée symbolique à organiser en inter-quartier sur l'ensemble de la commune.

Action n°22 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable, ainsi que la vitesse excessive des véhicules et le non-respect des priorités vis-à-vis des plus vulnérables, cela afin d'apaiser les déplacements de tous.

Pour être efficace, il faudra annoncer cette verbalisation et communiquer sur le nombre d'infractions sanctionnées.

Une prérogative possible pour la police municipale à vélo.

Action n°23 : je suis indécis-e

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Suite à l'audit et la concertation nous prévoyons nécessairement un plan de communication pour accompagner ce travail et en détailler les avancées.

Commentaires généraux

Avec ses grands arbres, son urbanisme aéré et ses espaces verts, Sainte Foy a une image de commune verte en première couronne lyonnaise. Cependant elle subit un niveau de pollution aux particules fines et oxydes d'azote dépassant régulièrement les limites

européennes aux abords des grands axes de circulation, dans les crèches et dans les écoles. On observe aussi une colonisation de l'espace public par les stationnements

et un recours systématique aux véhicules thermiques individuels pour des trajets de proximité.

N'attendons pas qu'il soit trop tard pour nous préoccuper de la santé, de la

sécurité et du bien vivre des fidésiens, particulièrement des plus fragiles, sensibles à la pollution de l'air.

Bien conscients de l'ampleur de la tâche, nous candidats d

e la liste de Ste Foy Avenir, nous engageons à tout mettre en oeuvre pour passer le grand plateau et faire de Ste Foy une ville exemplaire sur le plan des transports et la qualité de l'air.